



L'état du patrimoine religieux

NUMÉRO 2 | OCTOBRE 2012

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) présente ce second numéro de *L'état du patrimoine religieux*, une série visant à présenter des bilans et à dresser des constats sur la situation du patrimoine religieux québécois.

Réutilisation des églises patrimoniales

COMMENT PLANIFIER LE CHANGEMENT D'USAGE DANS UN CONTEXTE PATRIMONIAL ?

Voici un guide pour planifier la réutilisation d'une église dans le respect des valeurs patrimoniales qui y sont associées. À partir de l'étude de certains projets réalisés récemment au Québec, nous vous proposons des pistes pour intégrer les valeurs patrimoniales dans un projet et faciliter la prise de décision. Ce guide propose des conseils et des critères qualitatifs pour évaluer l'impact patrimonial d'un projet de transformation et tirer profit de la valeur ajoutée de ces bâtiments exceptionnels.

RÉUTILISER POUR CONSERVER

La réutilisation des églises est une condition essentielle de leur conservation. Les projets de changement d'usage doivent tenir compte des qualités patrimoniales qu'on reconnaît à ces bâtiments. Si les coûts élevés d'entretien d'une église patrimoniale exigent qu'un usage soit assuré pour permettre de justifier ces dépenses, il faut aussi miser sur les atouts majeurs que peuvent renfermer ces édifices.

LA VALEUR AJOUTÉE DES ÉGLISES

Ces bâtiments présentent des qualités qui peuvent être des atouts dans la définition de nouveaux usages. Leurs dimensions présentent des superficies généreuses pouvant favoriser la fonctionnalité et la fluidité des espaces. Situées à des endroits stratégiques, les églises sont souvent à proximité des clientèles et leur environnement est de grande qualité. Certains avantages économiques peuvent découler d'un regroupement d'usagers, facilitant les économies d'échelle et le partage de services. Ces monuments empreints de beauté proposent en outre des ambiances, des luminosités et une quiétude recherchées. Tous ces atouts s'ajoutent à la dimension patrimoniale dans la définition d'un projet de réutilisation.

Le contenu du présent cahier est inspiré de l'étude de nombreux cas de transformation d'églises recensés au cours des dernières années par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Dix d'entre eux ont fait l'objet d'une analyse approfondie visant à mieux comprendre les facteurs de succès d'un tel projet. Les conclusions de cette étude sont présentées sous forme de fiches synthèses intitulées *Des églises réinventées. Dix transformations exemplaires* que l'on peut se procurer au Conseil du patrimoine religieux du Québec.



QUOI PRÉVOIR ?

CONNAÎTRE ET PLANIFIER POUR MIEUX DÉFINIR UN PROJET

Avant d'amorcer un projet de réutilisation, certaines conditions importantes sont à réunir pour comprendre l'importance patrimoniale du bâtiment et ainsi mieux envisager un scénario de transformation.

1. PLANIFIER LA FERMETURE AVEC LE MILIEU

Dès le départ, toute intention de trouver un nouvel usage à une église doit s'insérer dans un contexte de collaboration avec le propriétaire du bâtiment, qui doit faire connaître au moins un an à l'avance son intention de fermer l'usage au culte. Ceci facilite la mise sur pied d'un comité de travail qui doit pouvoir obtenir toute l'information nécessaire pour envisager diverses alternatives à une fermeture complète. En effet, un partage d'espace permettant le maintien partiel du culte est souvent possible. Toutefois, s'il y a une intention de fermer complètement le lieu au culte et de céder ou vendre la propriété, il importe de s'assurer qu'un organisme du milieu puisse en prendre la charge, permettant à un projet de réutilisation de voir le jour.

2. DISPOSER D'UNE ÉVALUATION PATRIMONIALE RIGOREUSE

Toute intention de transformer une église devrait débiter par une évaluation patrimoniale. Les caractéristiques patrimoniales sont propres à chaque bâtiment, mais l'analyse devrait être guidée par trois grands critères :

- a. Qualités d'ensemble (extrinsèques), liées à son emplacement, à son environnement, à son intégration dans le paysage et à sa contribution à l'aménagement urbain du secteur.
- a. Qualités physiques (intrinsèques), liées à sa conception architecturale, aux qualités esthétiques, aux aménagements intérieurs, aux décors, ainsi qu'aux biens mobiliers et œuvres d'art qui s'y retrouvent.
- a. Qualités symboliques et identitaires (intangibles), liées aux valeurs associées à l'usage, à l'ancienneté, à l'histoire de la communauté et à la culture locale.

3. ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DU BÂTIMENT

L'état général du bâtiment est aussi une information nécessaire pour prévoir les travaux à réaliser afin que le projet envisagé puisse être l'occasion de réparer des composantes endommagées et que le coût du projet soit estimé en conséquence. Un carnet de santé est un outil bien connu des professionnels en architecture, à qui le travail devrait être confié. Un programme d'entretien préventif peut aussi être élaboré à la lumière des recommandations du carnet de santé.

4. PRÉVOIR LA DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS

L'intérieur d'une église renferme un grand nombre d'objets liturgiques et d'œuvres d'art qui peuvent être déplacés pour faire place à de nouvelles fonctions. La disposition de ces biens doit être planifiée en étroite collaboration avec les autorités religieuses, notamment pour la réalisation d'un inventaire. Si certains de ces objets pourront servir à un autre lieu de culte, d'autres pourront être conservés dans une réserve ou un musée régional en raison de leur grand intérêt artistique ou patrimonial.

5. PRENDRE EN COMPTE LA CHARGE PATRIMONIALE À LONG TERME

Le changement qui est envisagé pour l'église doit pouvoir améliorer la viabilité du lieu que la seule pratique du culte ne permet plus. L'utilisation continue du bien et son accès exigent en effet que les ressources nécessaires pour en assurer l'entretien dans les règles de conservation soient disponibles à long terme. Pour ce faire, la charge patrimoniale doit faire partie des coûts d'opération et du plan d'affaires qui sera élaboré.

6. DÉFINIR UN ÉQUILIBRE ENTRE CONSERVATION ET TRANSFORMATION

Les qualités patrimoniales importantes du bâtiment devraient être partie intégrante du projet envisagé. Cependant, tout changement d'usage exigera des modifications et donc des compromis. Un équilibre doit être atteint : plus le bâtiment possède des qualités patrimoniales fortes, moins les modifications devraient être importantes et irréversibles. Avant que prenne forme le projet de transformation, un consensus doit être établi sur les éléments essentiels à préserver intégralement, ceux qui pourraient être modifiés de façon réversible et les autres qui pourraient être transformés complètement, voire disparaître.



COMMENT FAIRE ?

RESPECTER ET INNOVER POUR RÉALISER UN PROJET VIABLE

Lorsqu'un scénario de réutilisation prend forme, il importe d'évaluer l'impact du projet envisagé sur les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. À différentes étapes, on peut recourir à des études de faisabilité et des analyses techniques. Cependant, ces démarches n'évaluent pas nécessairement l'impact patrimonial du projet de transformation. Voici 4 critères pour prendre en compte les qualités matérielles et les valeurs immatérielles qui seront éventuellement touchées et qui pourront devenir des atouts pour un projet durable et de qualité.

1. LA VOCATION ENVISAGÉE EST COMPATIBLE AVEC LE BÂTIMENT

- Le gabarit et les volumes recherchés par le projet s'insèrent dans le bâtiment sans en dénaturer la forme et l'apparence générale.
- L'apparence extérieure du bâtiment subit des modifications discrètes et sobres. Si de nouveaux volumes doivent être ajoutés ou des accès supplémentaires aménagés, les façades arrières ou latérales sont privilégiées. Dans ces cas, les interventions rehaussent l'apparence du bâtiment original et représentent des améliorations appréciables.
- L'aménagement intérieur et le décor font l'objet d'ingéniosité lorsqu'on doit envisager l'ajout de cloisons, l'organisation des fonctions ou des travaux de mise aux normes. Ces gestes sont en continuité et non en rupture avec l'espace original.



LA BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER À JOLIETTE EST UN EXEMPLE D'INTÉGRATION RÉUSSIE DANS UNE ÉGLISE.

2. LES AJOUTS, MODIFICATIONS ET AMÉNAGEMENTS EFFECTUÉS SONT DE GRANDE QUALITÉ

- La qualité du design architectural, proposant un traitement contemporain, est importante pour toutes les nouvelles composantes à construire.
- Le mimétisme et la reproduction de formes anciennes ne sont considérés que dans une approche de restauration d'éléments disparus.
- La qualité des matériaux est recherchée dans un esprit de compatibilité et d'harmonisation des composantes anciennes et nouvelles.



LE DESIGN DES NOUVEAUX ESPACES INTÉRIEURS DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE À GATINEAU REND HOMMAGE - SANS LA COPIER - À L'ARCHITECTURE ORIGINALE DE L'ÉGLISE.

3. LES QUALITÉS PATRIMONIALES SONT MISES EN VALEUR

- Le projet de transformation vise à maintenir en bon état et dans un niveau d'intégrité élevé les principales qualités patrimoniales du lieu.
- La transformation peut être l'occasion de restaurer certaines caractéristiques patrimoniales perdues ou en mauvais état.
- Les valeurs sociosymboliques et historiques peuvent être mises en lumière grâce à des supports d'interprétation intégrés au projet.



LA RESTAURATION ET LA MISE EN LUMIÈRE DES VITRAUX DE L'ANCIENNE ÉGLISE ERSKINE AND AMERICAN A PERMIS DE REVALORISER DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX OUBLIÉS QUI SONT AUSSI DES RAPPELS HISTORIQUES IMPORTANTS POUR LA MÉMOIRE DU LIEU.

4. LE PROJET RALLIE UNE LARGE PROPORTION DE LA POPULATION CONCERNÉE

- Le projet permet de conserver la valeur de symbole collectif que représente l'église patrimoniale par la conservation d'éléments significatifs et reconnus par la population.
- Le maintien d'un accès au bâtiment est possible grâce à de nouvelles fonctions qui sont au service du plus grand nombre possible de citoyens.
- À différentes étapes de planification du projet, des activités d'information et de consultation transparentes ont été organisées.



LE PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANICET A PERMIS D'IMPLIQUER LA COMMUNAUTÉ, NOTAMMENT PAR LES RENCONTRES ENTRE LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES ORGANISMES DU MILIEU, APPELÉS À PRÉCISER LEURS BESOINS. LE PROJET A PU RÉPONDRE AUX ATTENTES TOUT EN MAINTENANT L'ACCÈS PUBLIC AU SITE DE L'ÉGLISE, JUGÉ DE GRANDE VALEUR PAR LA POPULATION.

CONCLUSION

Évaluer les impacts patrimoniaux d'un projet de transformation d'église peut apparaître comme une contrainte supplémentaire. Il s'agit pourtant d'une étape de planification et de précaution essentielle pour assurer la qualité et le succès à long terme du projet. Soulignons qu'un projet qui, au terme de cette réflexion, apparaît peu respectueux des qualités patrimoniales n'est pas nécessairement à rejeter. On peut proposer des mesures d'atténuation des effets jugés inacceptables et des moyens pour renforcer davantage les effets bénéfiques. La créativité et l'innovation pouvant émaner d'une telle démarche s'avèrent bénéfiques pour le développement durable du projet et de sa communauté.

Recherche et rédaction :
Denis Boucher

Soutien à la recherche :
Jocelyn Groulx
Vincent Baron
Samuel Mathieu



Pour en savoir davantage...

Pour avoir un portrait statistique de la situation des lieux de culte en mutation au Québec, on peut consulter les données publiées dans le cahier *L'état du patrimoine religieux* No 1 (avril 2012), produit par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.